

**Demande d'un crédit de CHF 208'000.00 TTC pour la construction d'un trottoir reliant le chemin René-Morax jusqu'à la limite communale avec Echichens**

---

N° DE PRÉAVIS : 29/9.24



---

DIRECTION : Infrastructures et environnement urbain

---

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 4 septembre 2024

---

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : mardi 17 septembre 2024 à 18 h 30 / Salle Léman, Riond-Bosson 14

---

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : non

---

ANNEXES : -

---

**TABLE DES MATIÈRES**

1	OBJET DU PRÉAVIS .....	3
2	PRÉAMBULE .....	4
2.1	Historique et contexte.....	4
3	ASPECTS TECHNIQUES .....	6
4	MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	7
5	PLANNING GÉNÉRAL.....	7
6	ASPECTS FINANCIERS.....	7
6.1	Coûts du projet .....	7
6.2	Incidences sur le budget de fonctionnement (hors amortissement) .....	8
6.3	Durée d'amortissement .....	8
6.4	Incidences sur le budget d'investissement .....	8
6.5	Tableau financier indicatif .....	9
7	ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	9
8	CONCLUSION.....	9

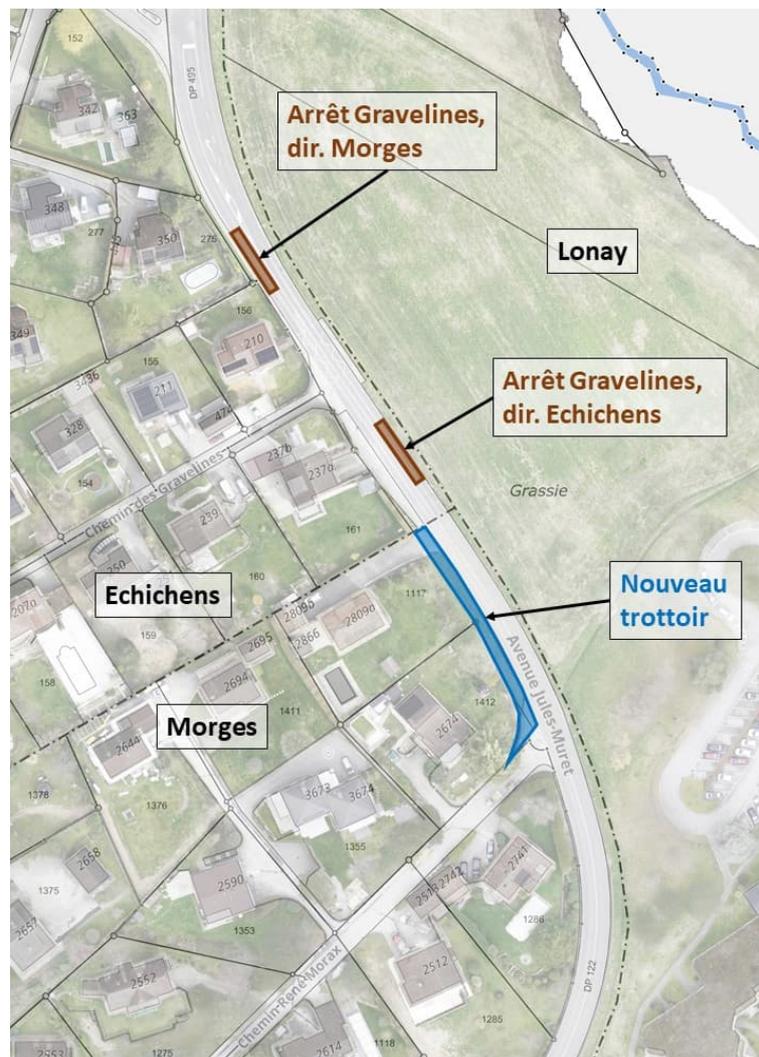
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

## 1 OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet l'approbation, selon l'article 13 al. 3 de la loi sur les routes (LRou), du projet de réalisation d'un trottoir permettant aux riverain-es du chemin René-Morax de se rendre en toute sécurité aux arrêts de bus « Gravelines » situés sur la commune d'Echichens, ainsi que la demande de crédit pour sa réalisation.

Aujourd'hui, la sécurité des piéton-nes n'est pas assurée car la liaison entre le chemin René-Morax et les arrêts de bus est interrompue par un talus longeant l'avenue Jules-Muret (RC 77 B-P). La localisation du futur trottoir figure ci-dessous.

Cette réalisation s'inscrit dans un projet global avec la commune d'Echichens qui, sur son territoire, réalisera la sécurisation des arrêts de bus « Gravelines », l'aménagement du carrefour entre l'avenue Jules-Muret (RC77) et le chemin du Crêt ainsi que la continuité du trottoir sur l'ensemble du projet.



## 2 PRÉAMBULE

### 2.1 Historique et contexte

En 2018, les habitant·es du chemin René-Morax ont approché la Municipalité de Morges pour demander la réalisation d'un trottoir leur permettant de rejoindre directement et en toute sécurité les arrêts de bus « Gravelines » situés sur Echichens. En effet, les piéton·nes sont obligé·es de cheminer en bordure de l'avenue Jules-Muret pour se rendre aux arrêts de bus et cette situation représente un risque élevé. Le trafic journalier moyen sur cet axe se situe au-delà des 6'000 véhicules/jour.

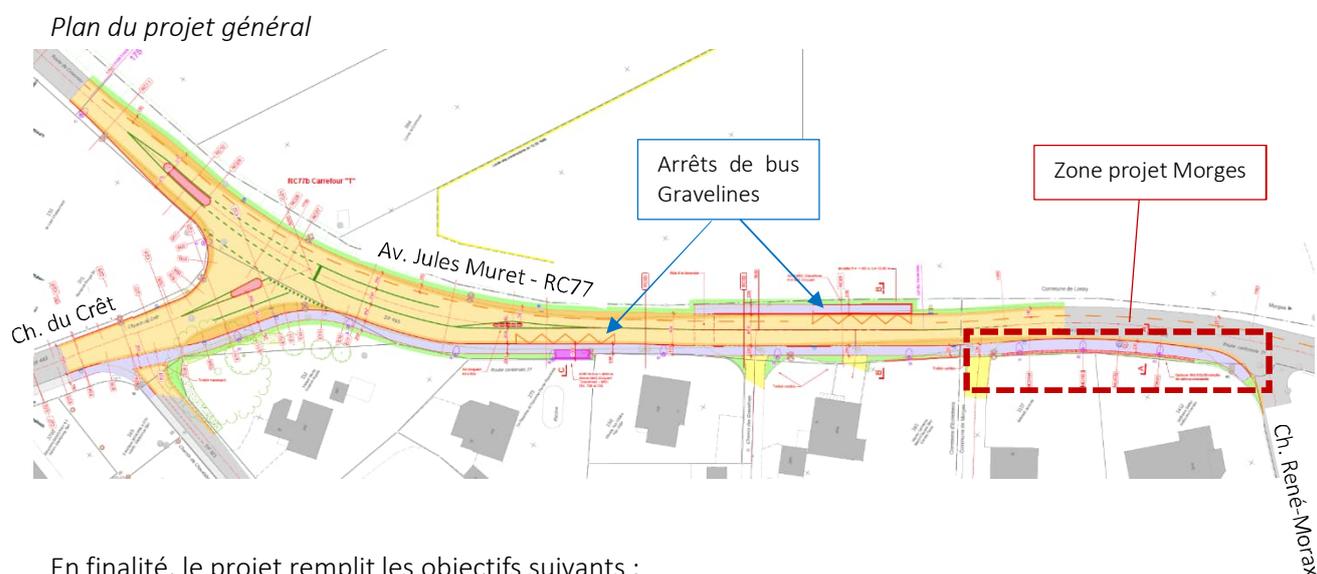


*Talus empêchant la progression des piéton·nes vers les arrêts de bus « Gravelines »*

Suite à cette demande, un avant-projet a été établi en 2022 par l'Office des services techniques. En parallèle, la commune d'Echichens a également reçu une demande similaire de la part des habitant·es du quartier En Grassiaz et a initié une étude sur son territoire.

Dès lors, après concertation, une réflexion plus globale incluant le carrefour entre l'avenue Jules-Muret et le chemin du Crêt ainsi que les arrêts de bus et leurs accès piétons a démarré en collaboration avec la Commune d'Echichens. La majeure partie du projet est située sur le territoire de celle-ci, toutefois le pilotage et la coordination des travaux seront assurés par des mandataires communs, la Ville de Morges restant entièrement impliquée dans le projet en tant que maître d'ouvrage.

Il est à relever que le travail de collaboration avec la Commune d'Echichens assure la cohérence des aménagements routiers et des équipements sur ce secteur. De plus, un appel d'offres groupé a été réalisé afin de bénéficier d'une économie d'échelle.



En finalité, le projet remplit les objectifs suivants :

- améliorer la sécurité et la fluidité du trafic au carrefour du Crêt par l'insertion d'îlots routiers ;
- sécuriser le double arrêt de bus « Gravelines » et réaliser une aide à la traversée ;
- aménager des trottoirs continus et traversant ;
- aménager un trottoir de liaison avec le quartier Morax (territoire de Morges) ;
- réviser et mettre en conformité l'éclairage public ;
- mettre en place un revêtement phono-absorbant.

Le projet résultant de cette coopération intercommunale a suivi la procédure voulue par la LRou (Loi sur les routes) - article 13, et a été soumis à l'examen préalable auprès de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes).

En séance du 27 avril 2023, la Municipalité de Morges a validé les études et la réalisation du trottoir Morax-Muret.

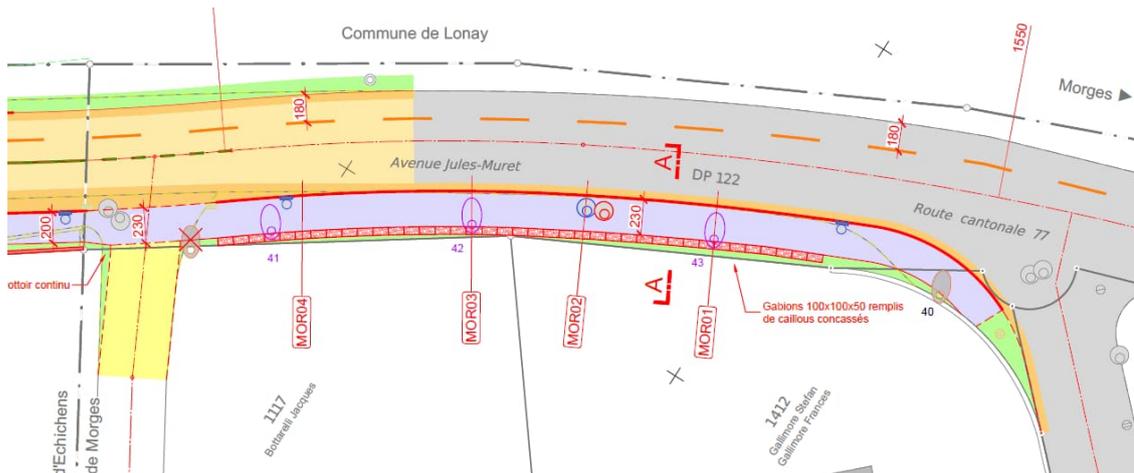
Lors de l'examen préalable complémentaire du 16 novembre 2023, les projets morgiens et échichannais ont été présentés de manière groupée à la DGMR. Le 30 janvier dernier, celle-ci a validé la réalisation du projet situé à cheval sur les deux territoires communaux.

Lors de sa séance du 13 juin 2024 le conseil communal d'Echichens a validé le projet et son financement.

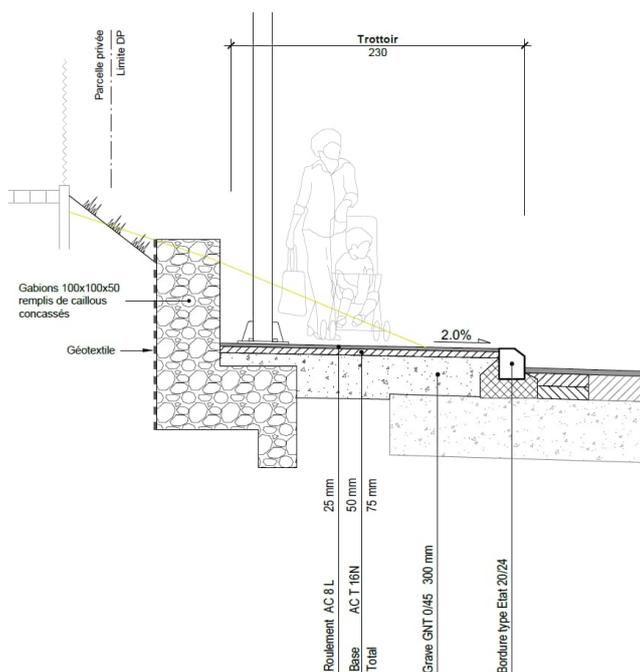
### 3 ASPECTS TECHNIQUES

Actuellement, un talus situé sur le domaine public sépare l'avenue Jules-Muret et les parcelles N° 1412 et N° 1117. Il empêche les habitant-es du chemin René-Morax de rejoindre les arrêts de bus « Gravelines » sans devoir empiéter sur la route.

*Plan du projet- Zone Morges*



Les travaux consistent à remplacer le talus par un mur de soutènement en gabions (casiers grillagés remplis de pierres) afin de créer un espace suffisant pour aménager le nouveau trottoir. La largeur de ce dernier sera de ~2.30 mètres et sa longueur de ~60.00 mètres. Un éclairage public sera aménagé pour éclairer la portion du trottoir communal morgien. Les candélabres prévus sont du même type que ceux d'Echichens afin d'assurer une continuité des équipements. Les candélabres seront programmés avec un abaissement autonome nocturne dans le but d'économiser l'énergie et diminuer la pollution lumineuse.



Aucune emprise définitive n'impactera les parcelles privées N° 1412 et N° 1117. Cependant, des emprises provisoires, nécessaires durant la durée des travaux, sont prévues pour permettre la construction du mur en gabions. Les propriétaires des deux parcelles concernées ont été informés des projets lors de la séance d'information publique qui s'est tenue le 20 mars dernier. Des conventions seront établies afin de régulariser la question des emprises provisoires.

*Coupe type sur trottoir avec mur en gabions*

#### 4 MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Un dossier commun a été établi pour les mises à l'enquête publique, conformément aux dispositions légales en vigueur de la loi sur les routes. Celles-ci ont eu lieu séparément pour chaque commune.

La mise à l'enquête du projet d'Echichens a eu lieu du 16 mars au 14 avril 2024. Elle a donné lieu à des remarques et des oppositions qu'Echichens a traité et a levé les oppositions.

La mise à l'enquête du projet morgien s'est déroulée du 19 avril au 18 mai 2024. Cette consultation n'a soulevé ni observation ni opposition.

#### 5 PLANNING GÉNÉRAL

Selon la planification intentionnelle, les travaux devraient se dérouler de la manière suivante :

- aménagements routiers Echichens : durée ~8 mois, de août 2024 à avril 2025 ;
- construction mur et trottoir Morges : durée ~1 mois, mars-avril 2025 ;
- revêtement routier, couche de roulement : juillet 2025.

#### 6 ASPECTS FINANCIERS

##### 6.1 Coûts du projet

La Ville de Morges prend à sa charge les frais de réalisation du trottoir et de l'éclairage public situés sur son territoire alors que la Commune d'Echichens assume le solde des coûts du projet. Le tableau ci-dessous résume les coûts à charge de la Ville de Morges :

	<b>Routes (430)</b>	<b>Éclairage public (431)</b>
Travaux de génie civil	102'000.00	10'000.00
Éclairage public, appareillages, coffret.		28'000.00
Paysagisme	9'000.00	
Travaux annexes (marquages, signalisation, etc.)	12'000.00	
Honoraires ingénieur	20'500.00	6'000.00
Honoraires géomètre	2'500.00	
Publications, informations	1'000.00	
Divers & imprévus	12'000.00	5'000.00
<b>Total intermédiaire TTC</b>	<b>159'000.00</b>	<b>49'000.00</b>
<b>Montant total du préavis TTC</b>	<b>208'000.00</b>	

Les montants du tableau financier sont basés sur des soumissions rentrée pour les travaux de génie civil.

Les prestations de l'Office des services techniques se monteront à environ 55 heures pour la représentation du maître de l'ouvrage.

Les prestations de l'Office des services industriels se monteront à 95 heures pour l'installation et la mise en service du nouvel éclairage public.

## 6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement (hors amortissement)

Les nouveaux aménagements prévus vont engendrer pour le Service de l'Environnement Urbain une légère augmentation du temps de nettoyage et d'entretien d'ouvrages, mais celle-ci est peu significative au vu des besoins annuels sur l'ensemble du territoire morgien.

## 6.3 Durée d'amortissement

Le montant de CHF 208'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 40 ans, à raison de CHF 5'200.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

## 6.4 Incidences sur le budget d'investissement

Cette dépense n'étant pas prévue au plan des investissements 2024-2028, une ligne sera ajoutée au plan des investissements révisé (période 2025-2029), portant le N° Abacus 500.99.12 pour un montant de CHF 208'000.00. Un montant pour cette réalisation avait été porté au budget de fonctionnement 2024 « Réseau routier » (chapitre 43000) pour une somme de CHF 125'000.00 qui ne sera pas dépensée.

La différence entre le montant qui avait été prévu au budget 2024 et le montant du préavis se justifie par certains coûts qui n'avaient pas pu être estimés de manière précise dans le cadre de l'étude préliminaire (génie civil, honoraires), par la hausse des coûts des matériaux et par les travaux d'éclairage public qui s'avèrent plus conséquents que prévus.

La dépense sera financée par la trésorerie générale et sera imputée sur les comptes d'investissement :

- N° 3541.430.00. 5040. 00 – CHF 159'000.00 (route)
- N° 3541.431.00. 5040. 00 – CHF 49'000.00 (éclairage public).

## 6.5 Tableau financier indicatif

### BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2024	2025	2026	2027	2028 et suivantes
Dépenses	208 000.00		208 000.00			
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
<b>Total investissements</b>	208 000.00	-	208 000.00	-	-	-

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissement	40
Année début de l'amortissement	2025
Année bouclage du préavis	2025
Taux d'intérêt au 31 décembre 2023	1.21 %

	2024	2025	2026	2027	2028 et suivantes
<b>Charge d'intérêts</b>	-	1 289.86	1 289.86	1 289.86	1 289.86
<b>Charge d'amortissement</b>	-	5 200.00	5 200.00	5 200.00	5 200.00
<b>Autres charges</b>	<i>Chapitre</i>				
<b>Recettes</b>	<i>Chapitre</i>				
<b>Total fonctionnement</b>	-	6 489.86	6 489.86	6 489.86	6 489.86

Aucun subside ne peut être obtenu pour ces travaux.

## 7 ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les cheminements piétons sécurisés sont un élément essentiel du développement durable. Ils encouragent l'utilisation des transports publics, ils réduisent l'empreinte écologique des déplacements, améliorent la santé et la sécurité publique et favorisent une meilleure qualité de vie.

De plus, la sécurisation du cheminement pour se rendre aux arrêts de bus « Gravelines », contribuera à inclure les personnes à mobilité réduites (PMR) qui sont singulièrement défavorisées par la situation actuelle.

## 8 CONCLUSION

Le projet de trottoir au chemin René-Morax s'inscrit dans la volonté de la Ville de Morges d'inciter les gens à utiliser les transports publics en facilitant leur accessibilité, ainsi que mettre à disposition des citoyens-nes des aménagements conformes à leurs attentes.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'adopter le projet de réalisation d'un trottoir entre le chemin René-Morax et la limite communale avec Echichens soumis à l'enquête publique du 19 avril au 18 mai 2024 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 208'000.00 TTC pour la réalisation d'un trottoir reliant le chemin René-Morax à la limite communale avec Echichens;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 août 2024.**

au nom de la Municipalité  
la syndique                      le secrétaire

Mélanie Wyss                      Giancarlo Stella